



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-292

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'occupation du domaine public
400 rue Gaston Chevallier, du 2 au 9 juillet 2024 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 2 juillet 2024 de Madame Gabrielle DEPRET demeurant, 400 rue Gaston Chevallier à ISBERGUES (62330),

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux sur l'habitation située 400 rue Gaston Chevallier à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés du 2 au 9 juillet 2024 inclus

ARRETE

Article 1^{er} : Le dépôt d'un « Big Bag » contenant des tôles amiante est autorisé du 2 au 9 juillet 2024 inclus, 400 rue Gaston Chevallier à Isbergues (62330).

Article 2 : Le présent arrêté ne dispense pas le pétitionnaire de l'obtention du permis de construire ou d'une déclaration préalable. Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 02 JUIL. 2024

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 03 JUIL. 2024

